Voeux du Maire et du Conseil Municipal 2025

Chères Sciecquoises et Chers Sciecquois,

Je veux par ces quelques lignes, avec l'ensemble du Conseil municipal, souhaiter à toutes et à tous une belle et heureuse année 2025 qui verra avec elle s'achever le quart du 21éme siècle.

Une bonne année, nous le savons tous, c'est lorsque notre édifice corporel ne vacille pas sous les coups de la maladie; une bonne santé étant la fondation essentielle pour pouvoir profiter des instants de bonheur que la vie peut nous réserver. Aussi permettez-moi avant toute chose de vous souhaiter la meilleure santé possible.

Mais notre santé et notre bonheur dépendent également de la qualité de la vie dans notre commune. Aussi je souhaite ardemment que cette nouvelle année soit guidée par les valeurs qui devraient toujours nous animer collectivement, celles de solidarité, de fraternité et de partage qui constituent au fond le socle du bien vivre dans notre commune. Mais je sais qu'à cet égard nous pouvons compter sur l'engagement de tous ses habitants.

Vous pouvez également compter sur l'engagement du conseil municipal car je sais que chacun de ses membres est animé par la même volonté de servir notre commune pour permettre à tous d'y vivre sereinement et en sécurité, pour l'embellir et l'entretenir avec soin, pour préserver la qualité de son patrimoine et pour adapter nos équipements aux usages de tous.

Forts de tout cela, ensemble, nous assurerons la réussite de nos projets municipaux au cours cette nouvelle année, projets que nous vous présenterons samedi 11 janvier prochain lors de la réunion publique d'information à laquelle vous êtes conviés; réunion que nous tiendrons à la salle des fêtes à partir de 11H et à l'issue de laquelle nous partagerons nos vœux.

Mais d'ores et déjà j'adresse à chacune et chacun d'entre vous nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année, des vœux de bonheur et de joie partagée pour que 2025 soit une année de réussite et de satisfaction. Une année qui vous procure épanouissement et rayonnement dans votre vie personnelle, professionnelle ou associative.

Le Maire, Jean Michel Beaudic

Accueil de loisirs : ouverture à Sciecq le 8 janvier !

Le CSC Sainte-Pezenne accueillera vos enfants dès le mercredi 8 janvier de 13h45 à 18h au local de la Garderie, 11 rue Salboeuf à Sciecq.

Pour inscrire vos enfants, vous devez fournir les documents suivants au CSC (à l'accueil du CSC ou par mail : contact@cscstepezenne.com) :

- Fiche d'inscription des mercredis 2025 complétée **(*)**
- Fiche sanitaire de liaison complétée et signée **(*)**
- Copie des pages vaccinations du carnet de santé de l'enfant
- Éventuellement le PAI à fournir chaque année et/ou justificatif AEEH
- Numéro d'allocataire CAF (ou, à défaut, dernier avis d'imposition)

Un mail de confirmation de la part du CSC vous sera envoyé pour confirmer l'inscription de votre enfant.

L'adhésion au CSC est obligatoire (5 € par enfant ou 10 € pour la famille) valable du 01/09/2024 au 31/08/2025.

Vous trouverez dans le règlement intérieur **(*)** les informations pratiques concernant notamment les horaires, le règlement et les modalités d'annulation.
Nous vous remercions de privilégier le mail (**contact@cscstepezenne.com**) tout au long de l'année pour demander des modifications dans les dates d'inscription.

(*) A télécharger sur le site de la Mairie : **www.Sciecq.fr**

Les chiens sont tenus en laisse dans la commune

Si vous vous promenez avec votre chien sur la voie publique, celui-ci doit être obligatoirement tenu en laisse. Rappelons que les chiens catégorisés ont obligation de porter une muselière. Concernant les déjections canines, les propriétaires sont priés de les ramasser afin que la voie publique reste propre. L'amende est de 68 € pour toute déjection canine laissée à l'abandon.

Prochaine date pour le broyeur collectif

Dans le cadre d'un programme de prêts de matériels de la CAN entre les communes de Sciecq, Villiers-en-Plaine et Saint-Rémy, un broyeur est mis à disposition des particuliers.
Prochaine date le vendredi 24 janvier de 9h à 12h00, à l'atelier municipal.

Communication de l'Acsad

L'ACSAD (Association de Coordination de Soins et d'Aide à Domicile) est une association à but non lucratif créée dans les Deux-Sèvres par des bénévoles en 2003. **Respect, discrétion, écoute, proximité** sont les valeurs et engagements de chaque personnel de l'ACSAD :

- Les équipes du SAD (Service d'Aide à Domicile) accompagnent à domicile les personnes âgées, les personnes en situation de handicap ainsi que les personnes actives dans tous les actes de la vie quotidienne (aide aux repas, aux courses, entretien du logement, soutien aux aidants, etc…).
- Les équipes du SSIAD (Service de Soins Infirmiers À Domicile), en collaboration avec les professionnels de santé, prennent en charge à domicile, les patients qui ont besoin de soins ou qui sortent d'hospitalisation en leur dispensant des soins d'hygiène et de confort.
- L'ACSAD va reprendre l'activité du SAD de la CCVG (Communauté de Communes Val de Gâtine) à partir du 1 janvier 2025. Elle va ouvrir une nouvelle antenne à Mazières en Gâtine pour mieux intervenir sur les 31 communes de la CCVG.

Pour tous renseignements :
ACSAD, Centre Cantonal, 20 rue de l'épargne, 79160 Coulonges sur l'Autize
Tél **:** 05.49.06.21.81, acsad.coulonges@orange.fr, www.acsad.fr, Facebook : ACSAD

Nous recherchons un animateur - Service Civique

En quelques mots

L'objectif de cette mission est de favoriser le "bien vivre ensemble". Pour une commune rurale, il est essentiel de conserver des relations de proximité avec ses habitants.

Votre mission de Service Civique

- Proposition et mise en œuvre de projets d'animations qui répondent à un besoin des habitants en relation avec les associations communales.
- Création d'ateliers à destination des personnes âgées de la résidence autonomie pour favoriser le lien intergénérationnel.

Actions

Le volontaire se verra confié les missions suivantes en collaboration avec l'équipe existante :

- Accueillir enfants / parents (le matin et le soir pendant la garderie).
- Accompagner les enfants (pendant la garde).
- Conception d'un planning d'animations (réflexion et programmation des animations).
- Préparer le projet d'animations auprès de la résidence autonomie (organiser la mise en place d'une animation).
- Préparer le projet d'animations en collaboration avec les associations communales.
- Gérer les relations avec les partenaires et les bénévoles (parents, résidence autonomie, associations communales ou hors communales).
- Établir des supports de communication (affiches, dépliants, distribution).
- Établir un budget prévisionnel (respect de l'enveloppe budgétaire).
- Animer et encadrer les activités (co-piloté avec la tutrice).
- Faire un bilan des animations (enquête de satisfaction).
- Rendre compte aux élus.

Formations

Les formations seront réalisées via des organismes agréés.

Tutorat et accompagnement

Le jeune volontaire sera accompagné par l'agent en charge de la garderie.

Pour qui ? Quand ?

La mission est destinée aux jeunes de 16 ans à 25 ans (élargi à 30 ans si situation de handicap), sans condition de diplôme, du 6 janvier 2025 au 31 août 2025.
Indemnisation de 620 € nets mensuelle.

Contact Mairie de Sciecq

05 49 35 68 37 / mairie-de-sciecq@orange.fr